



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 13 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 07 : « Sciences du langage : linguistique et phonétique générales »

section CNU 11 : « Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes »

section CNU 12 : « Langues et littératures germaniques et scandinaves »

section CNU 13 : « Langues et littératures slaves »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
COL	Gilles		BOSKOVIC DANOJLIC	Sanja	
DROUET	Pascale	Présidente	CARATINI	Emilie	
FINDING	Susan		CAUVET	Philippe	
HANOTE	Sylvie		FRYD	Bénédicte	
LAY	Marie Hélène		FRYD	Marc	1 ^{er} Vice-Président
MAGORD	André		GOBET JACOB	Stéphanie	
MORAGON GADOIN	Isabelle		LE BIHAN	Christèle	
MORRISON	Stephen		NITA	Raluca	
VALETOPOULOS	Freiderikos		NOIRARD	Stéphanie	
YECHE	Hélène	2 ^{ème} Vice-Présidente	RANCON	Julie	3 ^{ème} Vice-Présidente

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et la Directrice de l'UFR Lettres et Langues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 19 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN